

PRÉVENTION DES INONDATIONS

Guide pratique pour anticiper les risques et protéger vos biens professionnels

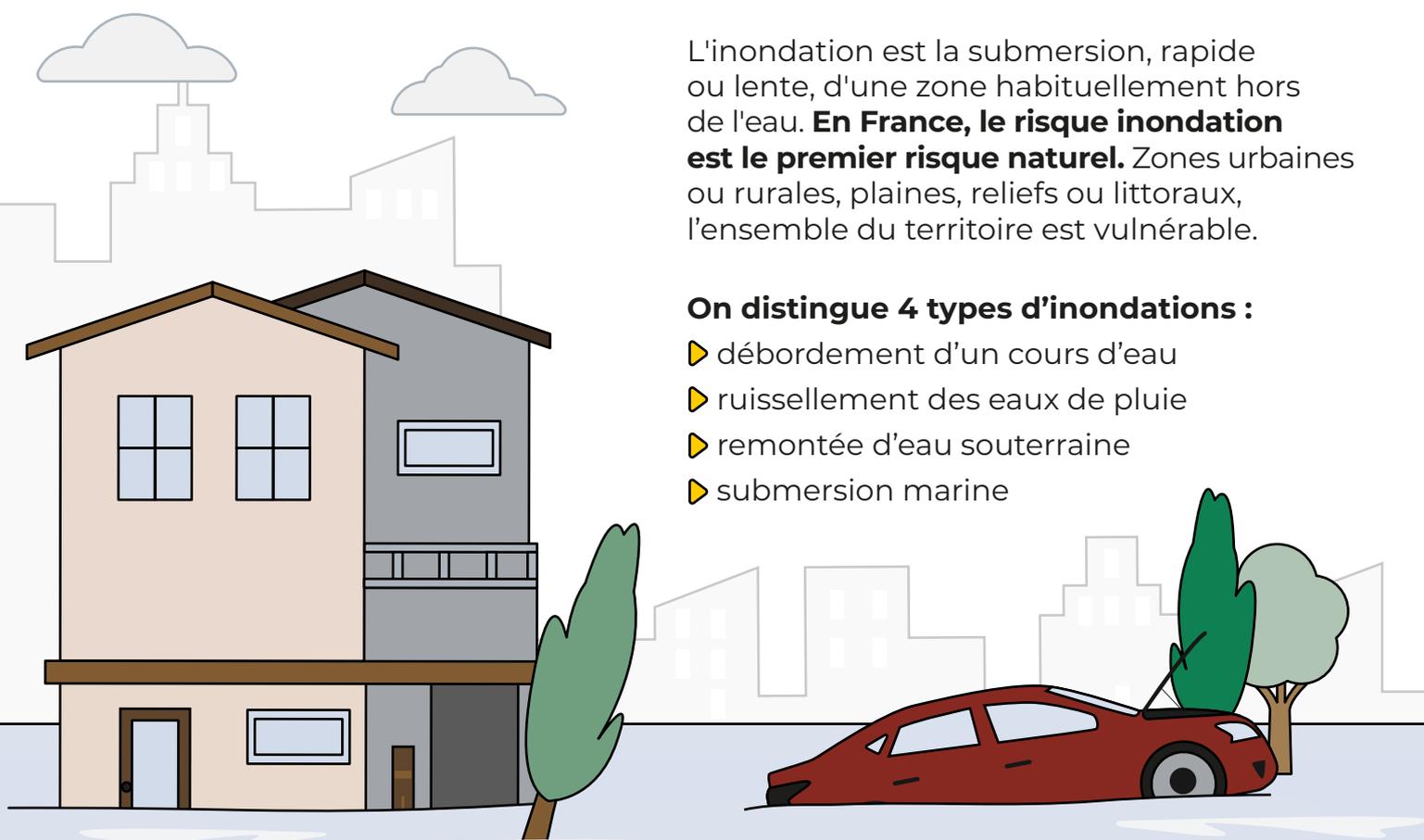


➤ L'inondation, le premier risque naturel en France

L'inondation est la submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau. **En France, le risque inondation est le premier risque naturel.** Zones urbaines ou rurales, plaines, reliefs ou littoraux, l'ensemble du territoire est vulnérable.

On distingue 4 types d'inondations :

- ▶ débordement d'un cours d'eau
- ▶ ruissellement des eaux de pluie
- ▶ remontée d'eau souterraine
- ▶ submersion marine



Plus de 9 millions d'emplois sont exposés au risque de débordement de cours d'eau.

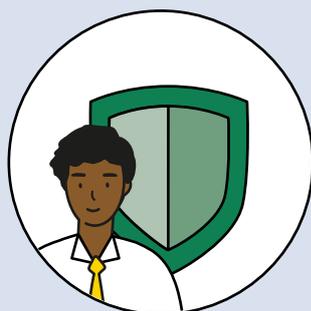
Plus de 850 000 emplois sont exposés au risque de submersion marine.*



Source : Ministère de la transition écologique (2020)

Entreprises

Pourquoi mettre en place des mesures de prévention ?



Assurer la sécurité de ses salariés et collaborateurs



Limiter la période d'arrêt d'activité et accélérer la reprise en cas de sinistre



Réduire les dommages aux biens (bâtiment, contenu...)



Réduire les frais occasionnés



Éviter le manque à gagner dû à la perte d'activité

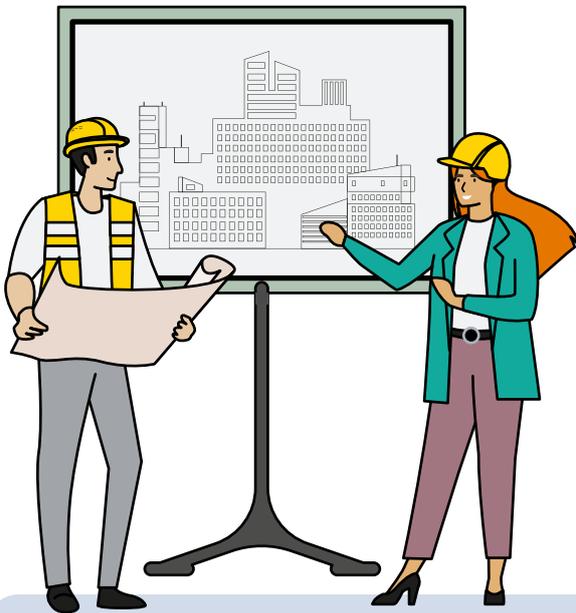
➤ Comment anticiper le risque pour votre entreprise ?

Votre site peut-il être inondé ?

Consultez le site <https://www.georisques.gouv.fr/> pour connaître les risques auxquels sont exposés vos locaux.



Identifiez les installations vulnérables et essentielles à votre activité



Pour déterminer la hauteur d'eau qui pourrait submerger le site, vous devez connaître :

- ▶ **l'altitude de son plancher** (via des plans d'architecte) et/ou de son terrain (via Géoportail),
- ▶ **et l'altitude des plus hautes eaux connues** (PPRI de votre commune).

La formule de calcul est la suivante :



$$\begin{array}{r} \text{Plus hautes} \\ \text{eaux connues} \end{array} - \begin{array}{r} \text{Altitude} \\ \text{plancher ou terrain} \end{array} = \begin{array}{r} \text{Hauteur d'eau} \\ \text{dans vos locaux} \end{array}$$

- ▶ Ou alors, faites appel à **un géomètre** pour définir le niveau de risque auquel vous êtes exposé.

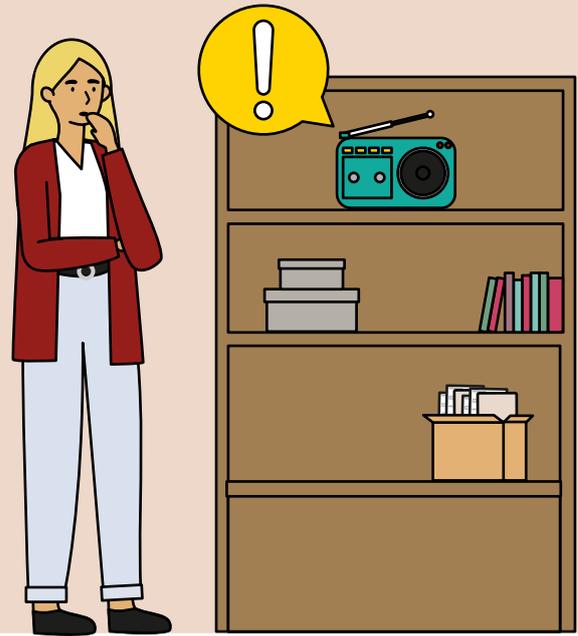


Les mesures préventives pour faire face au risque d'inondation

1

Coordonner l'action en cas d'inondation

- ▶ **Système d'alerte inondation :** se tenir informé (radio, bulletin météo) et définir un seuil d'alerte pour déclencher les actions.
- ▶ **Plan d'urgence inondation :** à mettre en œuvre par le personnel avant, pendant et après une inondation.



2

Sécuriser les équipements

- ▶ **Fourniture d'énergie :** rehausser les installations et matériels, étanchéifier le câblage, isoler l'alimentation, prévoir la coupure de l'électricité.
- ▶ **Fournitures de fluides (gaz, produits chimiques, etc.) :** installer des réseaux sectionnables à la source et étanches en toutes circonstances, placer les événements en hauteur ou obturables.
- ▶ **Installations de génie climatique :** surélever, déplacer ou disposer une barrière permanente sur les équipements, étanchéiser et remplir pour éviter les arrachements.
- ▶ **Réseaux informatiques et de télécommunication :** surélever ou déplacer, prévoir un onduleur pour la mise à l'arrêt et la sauvegarde des données sur un site non exposé.
- ▶ **Stocks de produits dangereux :** installer une zone de stockage sécurisée hors zone de submersion.



3

Sécuriser les personnes et le bâtiment

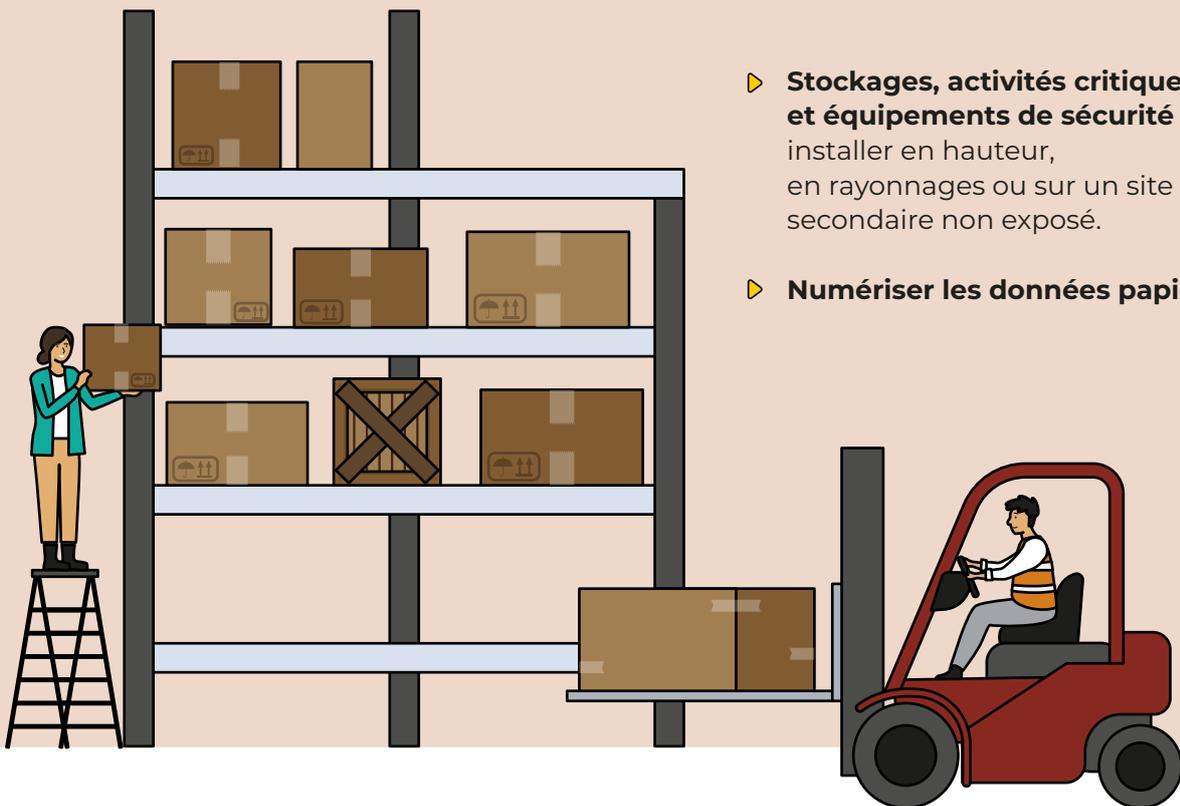
- ▶ **Création ou aménagement de zones refuges hors d'eau pour les personnes :**
identifier, équiper la zone (eau, nourriture, etc.) et s'organiser pour la rejoindre.
- ▶ **Occultation temporaire de l'ensemble des entrées d'eau de vos bâtiments :**
prévoir et stocker les systèmes de protection pour une mise en place rapide.
- ▶ **Réseaux d'eaux usées :**
équiper de clapets anti-retours.



4

Mettre hors d'eau de façon permanente

- ▶ **Stockages, activités critiques et équipements de sécurité :**
installer en hauteur, en rayonnages ou sur un site secondaire non exposé.
- ▶ **Numériser les données papier.**



Contactez votre agent général Abeille Assurances,
pour plus de conseils prévention et faire le bilan
de la protection de votre entreprise !

abeille
ASSURANCES

Abeille Assurances
Société anonyme au capital de 105 455 800 euros
Régie par le Code des assurances
Siège social : 70 avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colobes
833 105 067 R.C.S Nanterre